NATIONS UNIES





## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/COM.2/EM.1/1 19 mars 1997

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Réunion d'experts sur les accords existant
en matière d'investissement et leurs
incidences sur le développement

Genève, 28-30 mai 1997

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

- I. Ordre du jour provisoire
- 1. Election du bureau
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Examen des accords existant en matière d'investissement et de leurs incidences sur le développement conformément au paragraphe 89 b) du "Partenariat pour la croissance et le développement"
- 4. Adoption du rapport de la Réunion.

#### II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

#### Point 1 - Election du bureau

1. Il est recommandé que la Réunion d'experts élise un président et un vice-président/rapporteur.

#### Point 2 - Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion figure dans la section I plus haut. Un calendrier des séances pour les trois jours de la Réunion est joint au présent document.

#### <u>Documentation</u>

TD/B/COM.2/EM.1/1 Ordre du jour provisoire annoté

- Point 3 Examen des accords existant en matière d'investissement
  et de leurs incidences sur le développement conformément
  au paragraphe 89 b) du "Partenariat pour la croissance
  et le développement"
- 3. A sa première session (novembre 1996 et janvier 1997), la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a décidé de convoquer "une réunion consacrée à l'examen des accords d'investissement existants, compte tenu des intérêts des pays en développement ainsi que des travaux menés par d'autres organisations, conformément au paragraphe 89 b) du 'Partenariat pour la croissance et le développement', afin de définir et d'analyser les conséquences pour le développement de l'élaboration éventuelle d'un cadre multilatéral pour l'investissement".
- 4. Il existe des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux relatifs aux investissements. Le nombre de ces accords a régulièrement augmenté au cours des 50 dernières années; globalement, ils couvrent un large éventail de questions et témoignent de l'évolution des attitudes et des tendances dans ce domaine. De plus, un certain nombre d'initiatives récentes ont placé les questions relatives aux investissements étrangers directs au premier plan des questions de politique économique internationale, ce qui pourrait conduire à envisager un renforcement de la coopération internationale dans ce domaine.
- 5. Dans la perspective d'un large débat sur les questions se rapportant à l'éventuelle élaboration d'un cadre multilatéral sur l'investissement, la Réunion d'experts est invitée à concentrer plus particulièrement ses travaux sur les accords bilatéraux d'investissement, les questions traitées dans ces accords, les réponses qui y sont apportées et les incidences de tels accords bilatéraux intéressant directement les discussions relatives à un éventuel cadre multilatéral sur l'investissement. Plus spécifiquement, les experts voudront peut-être étudier a) la nature et les incidences des accords bilatéraux d'investissement; b) l'éventail des questions traitées dans ces accords; c) la mesure dans laquelle les incidences sur le développement

sont prises en compte; et, surtout, d) dans quelle mesure les questions traitées dans ces accords intéressent un éventuel cadre multilatéral sur l'investissement.

6. Pour aider les experts, le secrétariat a établi une note thématique qui s'inspire d'une étude plus vaste intitulée <u>Bilateral Investment Treaties in the 1990s</u>. En outre, les pays ont été invités à présenter des monographies nationales sur les problèmes et les questions susmentionnés. Les discussions s'inscrivent dans le contexte défini par le <u>World Investment Report, 1996:</u>
<u>Investment, Trade and International Policy Instruments, Part Three</u>; on trouvera une liste d'instruments internationaux en matière d'investissement dans le document intitulé <u>International Investment Instruments</u>: A Compendium

#### Documentation

TD/B/COM.2/EM.1/2

Problèmes et questions concernant les accords bilatéraux d'investissement dans la perspective de l'éventuelle élaboration d'un cadre multilatéral sur l'investissement - Note du secrétariat de la CNUCED

#### Point 4 - Adoption du rapport de la Réunion

7. Les experts voudront peut-être adopter des recommandations, s'ils le jugent nécessaire, à la fin de la Réunion. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président, après la Réunion.

### <u>Calendrier</u>

# Réunion d'experts sur les accords existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement

(28-30 mai 1997)

Mercredi 28 mai	Jeudi 29 mai	Vendredi 30 mai
10 heures Plénière  Ouverture de la Réunion par le Directeur  1. Election du bureau  2. Adoption de l'ordre du jour  Puis  Discussions informelles :  Point 3 - Examen des accords existant en matière d'investissement et de leurs incidences sur le développement conformément au paragraphe 89 b)	10 heures Discussions informelles:  Point 3 - (suite)  C. Expérience concernant l'application d'accords bilatéraux d'investissement	10 heures Discussions informelles : (suite)  E. Incidences sur le développement
15 heures Discussions informelles:  Point 3 - (suite)  A. Raisons présidant à la conclusion d'accords bilatéraux d'investissement  B. Questions traitées dans les accords bilatéraux d'investissement	15 heures Discussions informelles:  Point 3 - ( suite )  D. Rôle des accords bilatéraux d'investissement dans le développement du droit national et de normes de droit international	Discussions informelles (suite):  Examen d'éventuelles recommandations ou autre résultat de la Réunion  Plénière (clôture)  Adoption du résultat de la Réunion

\_\_\_\_